

Monsieur le directeur d'académie,

Début mai vos services nous ont réunis pour nous annoncer qu'un stage serait organisé pour les directeurs de RPI. Nous avons alors appris que les directeurs devront maintenant gérer autant de bases élèves que de sites.

Nous avons signalé notre désaccord sur le fond (travail supplémentaire inutile), sur la forme (aucune concertation sur ce dossier qui remet en cause la politique départementale « un RPI = une école »).

Le lundi 21 mai en CAPD, les délégués du personnel vous ont interpellé sur l'arrêté publié le 25 juillet 2011 relatif au conseil d'école, notamment sur un point majeur concernant les RPI : l'obligation de faire élire un conseil d'école par site.

Nous avons alors longuement souligné les difficultés et la surcharge de travail que cela entraînera pour les directeurs de RPI. Malgré notre alerte, vous avez douté du travail supplémentaire qui en découlerait.

Nous continuons au niveau syndical à recevoir de nombreuses remontées de directeurs de RPI qui montrent leur grande inquiétude devant ce changement de fonctionnement : il leur apparaît inconcevable de mettre en place plusieurs bases élèves et plusieurs élections de parents, que ce soit pour des raisons pratiques ou de tâche chronophage.

Devant l'absence de concertation et de réponse, l'intersyndicale SGEN-CFDT, Snuipp-FSU, SUD-Education, Se-UNSA décide de soutenir les directeurs de RPI et de leur donner la consigne syndicale suivante :

- Assister à la journée de stage organisée par l'administration pour y prendre les informations.
- Ne pas faire de transfert des élèves et continuer de gérer une seule base élèves.
- Informer les maires de cette action.

Si ce dossier devait rester en l'état, nous prendrions une nouvelle initiative lors des élections des conseils d'école.

Veuillez agréer, monsieur le directeur d'académie, l'expression de notre considération respectueuse.

SGEN-CFDT



Snuipp-FSU



SUD-Education



Se-UNSA

